

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 11 mars 2024**

**Délibération n° 2024-2201**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Dispositif métropolitain de l'offre découverte mobilités - Mise en place et conditions générales d'utilisation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2201**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Dispositif métropolitain de l'offre découverte mobilités - Mise en place et conditions générales d'utilisation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs du dispositif**

Par délibération du Conseil n° 2023-1701 du 26 juin 2023, la Métropole de Lyon a décidé la poursuite du processus d'amplification du dispositif de la zone à faibles émissions (ZFE) mis en place en 2020 sur la base d'un projet ajusté. Le bilan de la consultation réglementaire qui a été conduite suite cette décision a guidé la mise au point des 4 arrêtés qui constituent désormais le cadre réglementaire de la ZFE sur notre territoire. La délibération prévoit également la mise en place d'un dispositif complémentaire pensé et conçu comme une offre multimodale pour accompagner les usagers aux différentes étapes clés du changement de leurs pratiques de mobilité.

Cette offre découverte mobilités aura pour objectif de favoriser le test de formes de mobilité alternatives à la voiture individuelle. À cet effet, elle proposera des tarifs gratuits et des crédits de consommation de plusieurs services de mobilité présents sur le territoire de la Métropole de Lyon. Sont concernés les services de transport en commun lyonnais (TCL), le service d'autopartage En Autopartage Citiz, le service de vélos en libre-service Vélo'v, le service de location de vélos Freevélo'v et le service de covoiturage En Covoit' Grand Lyon. L'activation de cette offre est initiée sur Toodego puis assurée par les différents opérateurs partenaires du dispositif.

L'offre découverte mobilités proposera des tarifs gratuits et des crédits pour les services de transports en commun lyonnais (TCL), le service d'autopartage Citiz, le service de vélos en libre-service Vélo'v, le service de location de vélos Freevélo'v et le service de covoiturage En covoit' Grand Lyon. L'activation de cette offre est initiée sur le site internet Toodego puis assurée par les différents opérateurs partenaires du dispositif.

L'offre découverte mobilités est ainsi destinée à tous les habitants résidant de la Métropole sous réserve de ne pas avoir été abonné à l'un des services durant les 36 derniers mois. Elle permet d'accompagner le changement vers de nouvelles pratiques de mobilité en facilitant le test grâce à une durée courte d'accès aux offres (trois mois pour la plupart). Un rendez-vous à l'Agence des mobilités sera proposé en complément pour accompagner au mieux les usagers. Cette offre ouverte à tous pourra éventuellement faire l'objet de communications plus ciblées de la Métropole afin d'informer, notamment, les particuliers impactés par la ZFE ou les nouveaux arrivants du territoire.

Le contenu des offres de service est présenté ci-après :

<b>Transports en commun lyonnais (TCL) et service de covoiturage « En covoit' »</b> <b>3 mois</b> d'abonnement gratuit par adulte non-abonné <b>Accès gratuit</b> au service de covoiturage
<b>Service Vélo'V</b> <b>12 mois gratuit</b> (abonnement annuel)
<b>Service Free Vélo'v</b> (réservé aux 18-25 ans) <b>12 mois gratuit d'accès au service</b> (dispositif approuvé en 2021 et modifié par délibération n° CP-2022-1510 du 11 juillet 2022)
<b>Service En Autopartage Citiz</b> Inscription offerte <b>3 mois</b> d'abonnement gratuit au service <b>75€ de crédit</b> par foyer

Le parcours usager sera le suivant :

- l'utilisateur se connecte à la page dédiée au dispositif sur le site de l'Agence des mobilités en ligne (*Ex Onlymoov* : [www.mobilités.grandlyon.com](http://www.mobilités.grandlyon.com)). Une page présente le dispositif et un bouton cliquable redirige l'utilisateur vers le formulaire d'inscription de la plateforme Toodego,

- sur la plateforme Toodego, l'utilisateur se connecte en créant un compte *via* Grand Lyon Connect ou France Connect afin de vérifier si la personne est bien habitante de la Métropole,

- sur la plateforme Toodego, l'utilisateur accède à la page grâce à un code inscrit dans le courrier qu'il aura éventuellement reçu ou qui lui aura été remis, ou qu'il aura obtenu en répondant à un questionnaire sur ses pratiques de mobilité,

- l'utilisateur s'engage à ne pas avoir été abonné durant les 36 derniers mois à chacun des services qu'il souhaite activer. Une vérification sera opérée par la suite par chaque opérateur,

- l'utilisateur reçoit par mail une attestation numérique, valable trois mois, lui indiquant le parcours permettant de bénéficier de chaque service, puis se rend sur les sites internet de chaque opérateur pour activer ses offres dans le délai imparti. Chaque opérateur contrôle son éligibilité "non abonné durant les 36 derniers mois" ainsi que son attestation.

## II - Plan de financement

D'un point de vue budgétaire, le budget prévu sur l'année 2024 est de 2 M€, dont une partie est financée par le fonds vert ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la mise en place du dispositif métropolitain de l'offre découverte mobilités avec trois mois d'abonnement TCL gratuit et un accès gratuit au service de covoiturage En covoit', 12 mois d'abonnement gratuit à Vélo'v (abonnement annuel), 12 mois d'abonnement gratuit à Free Vélo'v (réservé aux 18-25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et personnes en insertion) et trois mois d'abonnement gratuit à Citiz, l'inscription offerte et 75 € de crédit,

b) - le règlement des aides de cette offre découverte mobilités.

2° - **Fixe** pour tout usager éligible au dispositif réalisé, à compter du 2 avril 2024 et jusqu'à épuisement des crédits inscrits au budget, le montant de l'aide, comme détaillé ci-dessus.

**3° - La dépense** de fonctionnement résultant, soit 2 000 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 011 - opération n° 0P26O9164.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316724-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
---